



Cabinet en assurance
de personnes

MRa est spécialisé en assurance de personnes au bénéfice des membres d'associations ou de corporations professionnelles. Les membres de la FCCQ sont donc en mesure d'obtenir des avantages supérieurs à un coût moindre pour des produits d'assurance purement individuels.

Depuis maintenant 36 ans, la firme MRa offre aux membres de la FCCQ des contrats d'assurance de personnes conçus spécialement pour répondre à leurs besoins.

Voici quelques avantages :

- Contrat non résiliable par l'assureur
- Protection d'assurance salaire jusqu'à 65 ans en cas de maladie ou d'accident, 24 heures sur 24, avec la définition de votre occupation régulière également disponible
- Possibilité de garantir la prestation d'assurance salaire même si vos revenus changent dans l'avenir
- Grande flexibilité des protections disponibles

Voici les principales protections disponibles :

- Assurance invalidité
- Assurance vie
- Assurance accident-maladie complémentaire
- Assurance voyage
- Assurance soins dentaires
- Assurance frais généraux
- Assurance médicaments

Un bénéfice exclusif : Le remboursement des primes

Bénéfice rentable et avantageux pour les membres assurés. Cette protection offre aux assurés détenant cette option la possibilité de recevoir les primes payées en assurance invalidité à leur retraite.

Saviez-vous qu'en date du 30 juin 2020, les membres assurés détenaient à leur bénéfice personnel une somme cumulée globale de **1 119 698 \$**?

Toujours à cette date, les membres assurés se sont partagé la somme record de **1 784 259 \$**, soit en moyenne un boni non imposable de **17 843 \$ chacun**. Il s'agit d'un montant appréciable pour s'offrir un beau voyage ou encore un petit rêve et c'est une façon fort agréable de finaliser son assurance invalidité si cette protection n'a pas été nécessaire.

Contactez notre courtier-administrateur MRa

514 329-3333 / 1 800 363-5956

cabinetmra.com